

**Protégez  
votre entreprise  
et vos salariés**  
en toute sérénité



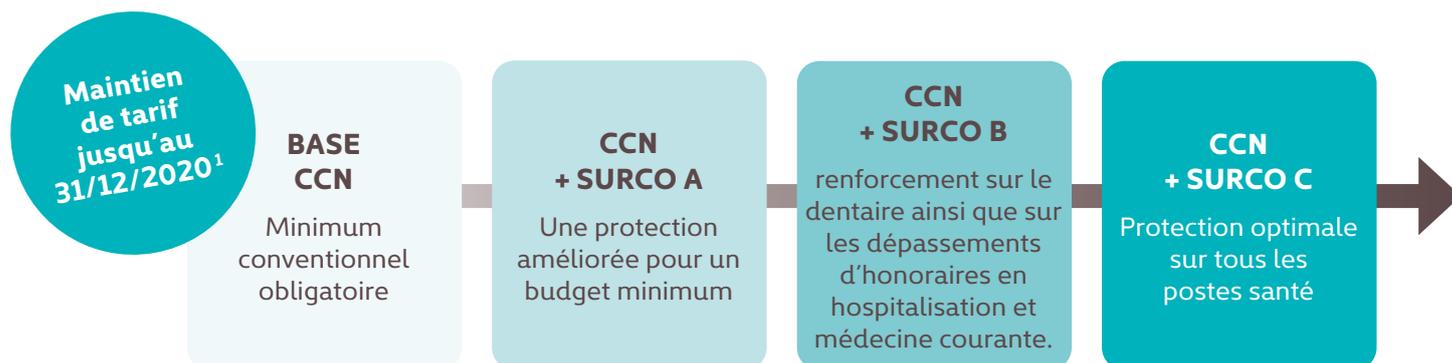
Acteur de référence de la protection sociale des Hôtels, Cafés, Restaurants (HCR), nous proposons **UNE OFFRE COMPLÈTE EN SANTÉ ET PRÉVOYANCE** au tarif le plus compétitif. **MODULABLE ET FLEXIBLE**, cette gamme associe la performance des régimes collectifs à la souplesse des contrats individuels.

# SANTÉ COLLECTIVE

## NOTRE SOLUTION À LA CARTE



Notre gamme santé HCR est composée de **4 niveaux de garanties** pour couvrir au mieux les besoins de vos salariés.



### LES SUR-COMPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE SOUSCRITES À TITRE :

#### Obligatoire

<b>50 %</b> Part employeur <sup>2</sup>	<b>50 %</b> Part salarié
--	-----------------------------

#### Individuel

<b>100 %</b> Cotisation financée entièrement par le salarié
--



Votre contrat couvre le salarié seul mais **IL PEUT ÊTRE ÉTENDU À SES AYANTS DROIT**

1. Maintien de tarif concernant la base conventionnelle  
2. Minimum obligatoire pour l'employeur

### QUELQUES EXEMPLES DE REMBOURSEMENT (en euros)

			Part Sécurité sociale	BASE CCN	CCN + SURCO A	CCN + SURCO B	CCN + SURCO C
ACTES		DÉPENSES		RESTE À CHARGE			
<b>PRISE EN CHARGE AMÉLIORÉE</b>	Couronne céramo métallique (prothèse dentaire)	515,00	75,25	117,25	117,25	63,50	-
	Monture + verre simple	450,00	6,28	23,72	23,72	23,72	-
<b>NOUVEAUTÉ 2019</b>	Implantologie	1 000,00	-	700,00	700,00	500,00	300,00



## PRÉVOYANCE COLLECTIVE NOTRE OFFRE RÉGULIÈREMENT AMÉLIORÉE

Arrêt de travail, invalidité, décès peuvent avoir des conséquences lourdes pour vos salariés et leurs proches mais aussi pour votre entreprise. Depuis plus de 10 ans les partenaires sociaux et les organismes assureurs de votre branche ont prévu un régime de Prévoyance, régulièrement amélioré, afin d'aider le salarié et leur famille à faire face à ces moments difficiles.

Notre offre prévoyance se compose :

- **d'un régime de base** pour répondre à vos obligations conventionnelles,
- **d'options complémentaires** permettant de renforcer la couverture de vos salariés.

### VOTRE OBLIGATION SUR LE MAINTIEN DE SALAIRE DE VOS COLLABORATEURS

Tout employeur doit **maintenir le revenu de ses salariés en arrêt de travail** pour maladie, accident ou de maladie professionnelle durant une période liée à son ancienneté. Cette obligation complète la part d'indemnités journalières versée par la Sécurité sociale.

**Pour faire face à cette obligation, 2 solutions s'offrent à vous :**

→ **Autofinancer**

Vous assumez intégralement cette obligation sur la trésorerie de votre entreprise en plus des autres charges liées à l'absence de votre salarié.

→ **Déléguer le risque à KLESIA Prévoyance**

En souscrivant à la garantie mensualisation HCR, le coût du maintien de salaire est pris en charge. Cette solution vous permet donc d'envisager plus sereinement son remplacement.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

La Convention Collective Nationale des Cadres du 14 mars 1947 vous oblige à cotiser pour vos cadres à hauteur de 1,50 % du salaire limité au plafond de la Sécurité sociale (TA). Notre garantie peut vous permettre de remplir cette obligation.

**DEMANDEZ-NOUS CONSEIL**

# ACTION SOCIALE

Parce qu'à tout moment, chacun peut être confronté à une situation difficile, les partenaires sociaux de la branche des Hôtels, Cafés, Restaurants ont souhaité **développer une action sociale d'aide et de conseil** qui traduit la vocation solidaire du régime. Ainsi, vos salariés peuvent bénéficier notamment de :

- remboursement complémentaire sur les prothèses dentaires ou auditives
- financement pour le passage du permis B ou BSR
- dispositif de soutien en cas d'événement dramatique

## NOS SERVICES ET NOTRE ACTION SOCIALE PERFORMANTS SPÉCIALEMENT CONÇUS POUR VOUS

En plus des garanties prévues par nos offres, nous attachons une importance toute particulière à développer des services pouvant faciliter le quotidien de vos salariés et la gestion de votre entreprise.

### EN SANTÉ

- **Une application** qui simplifie le quotidien des salariés «GPS GPAM»
- **Un portail « entreprise »** sur [www.gpam.fr](http://www.gpam.fr) pour affilier ou modifier la couverture de vos salariés
- **Vous soutenir** en cas de difficultés financières KLESIA offre les services d'un conseiller expert en finance, patrimoine et droit des entreprises.
- **OPTILYS, un réseau de 5 430 opticiens partenaires** qui offre la possibilité de bénéficier d'équipements de qualité à des prix négociés.

### EN PRÉVOYANCE

- Un accompagnement pour favoriser le retour à l'emploi après un long arrêt de travail
- L'accès personnalisé à des dispositifs de soutien pour les salariés « aidants familiaux » pour leur permettre d'allier leur rôle d'aidant à leur engagement professionnel

Vous souhaitez vous assurer que vous répondez aux obligations conventionnelles ou tout simplement faire le point sur la couverture santé et prévoyance de votre entreprise ?

Contactez-nous sans engagement au :

**09 72 72 11 46** (Appel non surtaxé)

du lundi au vendredi de 9h à 18h



**KLESIA Prévoyance** - Institution de Prévoyance du groupe KLESIA régie par les dispositions du titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale - 4 rue Georges Picquart - 75017 Paris.

**AUDIENS Prévoyance** - Institution de Prévoyance du groupe Audiens régie par les dispositions du titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale - 74 rue Jean Bleuzen - 92170 Vanves.

**MALAKOFF MÉDÉRIC Prévoyance** - Institution de Prévoyance du groupe Malakoff Médéric régie par les dispositions du titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale - 21 rue Laffitte - 75009 Paris.

**GPS Gestion Prestation Service SAS** - immatriculée au RCS de Paris sous le n° 490 527 199, ayant son siège social 51 avenue Hoche, 75008 Paris

**OCIRP** - Union d'Institutions de Prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale

